

L'accident du Saxetbach et ses conséquences sur la pratique du canyoning en Suisse

Sommaire

1: Le canyoning en Suisse avant l'accident.....	1
2: L'accident du 27 juillet 1999.....	2
Le Saxetbach	2
Les participants.....	3
Les conditions au départ.....	3
La vague.....	3
L'accident en résumé.....	4
3: Le procès (3 au 10 décembre 2001).....	4
1 ^{er} jour: Audition des responsables de Adventure World.....	4
2 ^{ème} jour: Audition des responsables de Adventure World: Suite.....	5
3 ^{ème} jour: Audition des guides rescapés.....	6
4 ^{ème} jour: Audition des experts.....	6
5 ^{ème} jour: Réquisitoire du procureur.....	7
6 ^{ème} jour: Jugement.....	8
4: Conséquences et avenir pour le canyoning en Suisse.....	8
5: Conclusions.....	9
6: Sources.....	10

1: Le canyoning en Suisse avant l'accident

Jusqu'au début des années 2000, aucune structure et aucune législation n'existait en Suisse pour réglementer les sports à risque et plus particulièrement le canyoning. N'importe quel individu ayant quelques connaissances dans ce sport pouvait s'autoproclamer moniteur et partir en excursion avec un groupe d'accros de sensations fortes. Et imposer ses propres normes de sécurité.

Le parcours de gorges a en effet été initié par des spéléologues et des guides de montagne. Le canyoning était donc considéré comme une variante de la spéléologie et de l'alpinisme. Les techniques étaient également dérivées de ces 2 activités et adaptées plus ou moins empiriquement aux situations particulières créées par le voisinage de l'eau vive.

Quelques sociétés de sports "fun", ont alors ajouté le canyoning à leur programme d'activités. Certaines de ces sociétés ont mis en place de façon interne, des règles de sécurité et des protocoles précis pour limiter les risques. "La décision de partir pour une activité en eau vive ne doit pas être prise par une personne dont le salaire dépend du nombre de descentes effectuées, insiste Daniel Chézière de Swissraft. Celle-ci aura en effet plus de mal à renoncer. Et dans notre métier, c'est fondamental de savoir dire non." Malheureusement, d'autres ont vu dans ce genre d'activités un moyen de gagner rapidement de l'argent et du prestige, et les normes de sécurité se sont vues reléguer au second plan.

Adventure World était une société basée à Wilderswil, tout près d'Interlaken. Elle proposait de multiples activités fun telles que rafting, canyoning, VTT, varappe, parapente, saut à l'élastique, divers vols en avion, ... L'équipe a compté jusqu'à environ 70 personnes et disposait d'une grande halle comportant bureaux, vestiaires, entrepôts à matériel et bar.

Aujourd'hui, cette société a disparu. Elle a déposé son bilan le 22 mai 2000, suite à un nouvel accident qui a vu un jeune américain se tuer en sautant à l'élastique. Le saut se faisait depuis une cabine de téléphérique et le sauteur avait le choix entre 2 hauteurs possibles. Alors que celui-ci avait choisi la moindre hauteur, le responsable l'a équipé de la corde longue...

2: L'accident du 27 juillet 1999
Le Saxetbach

Le Saxetbach est le torrent qui s'écoule dans le Saxettal, au sud d'Interlaken. Il prend sa source à environ 2700 m. d'altitude dans le massif du Schwalmere et draine les eaux d'un bassin versant d'environ 20 km². Il se jette dans la Lütschine à Wilderswil, laquelle se jette dans le lac de Brienz.



Canyon du Saxetbach

Saxetbach

Saxettal



La zone intéressante pour les canyoneurs se trouve dans la partie inférieure du cours d'eau, juste au-dessus de Wilderswil. Elle est longue d'environ 400 m. et se situe à une altitude moyenne de 700 m. C'est un canyon plutôt peu engagé où seule une portion d'une centaine de mètres ne présente pas d'échappatoire. Il est ainsi possible, en conditions normales, d'évacuer un groupe hors du torrent en en une dizaine de minutes. L'entier du parcours se fait en une heure et demie.

Les participants

Les participants à l'excursion dans le Saxetbach faisaient partie d'un groupe de nonante-cinq touristes, venus d'Australie, de Nouvelle-Zélande, d'Afrique du Sud, des Etats-Unis et d'Angleterre. Leur voyage était organisé par l'agence londonienne Contiki qui proposait à ses hôtes la visite de douze pays en vingt-cinq jours. Ils avaient pour ce 27 juillet le choix entre du canyoning, du parapente et un saut à l'élastique. 44 se sont décidés pour le canyoning. Ils étaient encadrés par 9 guides.

Les conditions au départ

Les 53 personnes s'engagent aux environs de 16 heures 30, réparties en quatre groupes dans le canyon. A ce moment, le ciel est couvert et il pleut déjà, *"d'une pluie brève mais forte"*, selon le rapport de la police. Plus haut, dans les montagnes, là où prend naissance le torrent à 2700 mètres d'altitude, d'énormes nuages noirs cachent les sommets. Un orage s'y abat avec une rare brutalité. Vers 17 h 20, Martin Seemater, qui rentre de son travail, apostrophe le dernier groupe: *"N'allez pas dans la rivière! Un orage est en train de tomber sur le Nessleren. Les eaux pourraient monter! Ils m'ont répondu qu'ils connaissaient le cours d'eau."*

Ils sont maintenant une cinquantaine de personnes dans le lit de la rivière. Pour Otto von Allmen, chef des secours au Club alpin suisse, cette pratique n'a rien de surprenant ni de condamnable: *"Les organisateurs de canyoning agissent souvent ainsi. Ils se divisent en plusieurs groupes qui partent à une dizaine de minutes d'intervalle."*

La vague

Il devait être 17 h 30 lorsqu'une vague, certains parleront d'un mur d'eau, s'engouffre dans les gorges du Saxetenbach. Des millions de mètres cubes se trouvent concentrés dans ce minuscule entonnoir de deux ou trois mètres de large. La pression est phénoménale: les flots montent de 1 m 70 en une fraction de seconde! Il n'y a qu'à écouter les récits des survivants pour imaginer la violence des éléments. Rachel O'Brien, une Australienne de 20 ans, raconte (dans le "Blick" du 2 août): *"Nous nous sommes retournés et nous avons vu un mur compact se précipiter sur nous avec une force incroyable"*. Ensuite, Rachel eut l'impression que Neptune avait refermé sur elle le tambour de son immense machine à laver: *"L'eau avait une force inimaginable. Je ne sais plus sur combien de mètres j'ai été emportée. Peut-être une centaine de mètres... Des morceaux de bois et des pierres me frappaient. Tout le temps, j'ai gardé les mains ouvertes, j'espérais trouver quelque chose à quoi m'accrocher... Mais il n'y avait rien, que de l'eau... Plusieurs fois, j'ai cru que j'étais morte."*



1. POINT DE DÉPART

2. "BIG RAPPEL"

Groupe 4, tous ont survécu

Le groupe numéro 4, composé d'une douzaine de jeunes sportifs, n'était dans le canyon que depuis quelques minutes lorsque le torrent s'est mis en furie. Ils se préparaient à attaquer le "Big Rappel", une falaise de quelque dix mètres à descendre à l'aide d'une corde. Le groupe attendait à l'abri d'un gros rocher avec l'un des guides. L'autre guide était déjà en train d'amorcer la descente quand il fut submergé par la vague. Il doit son salut à son mousqueton qui a résisté à la violence des flots.

3. "PULL BACK"

Groupe 3, dix morts

Dans cette partie très étroite des gorges, les chances de s'en tirer vivant étaient quasi nulles pour la dizaine de malheureux qui s'y trouvaient avec leurs deux guides. Brusquement accélérée au passage de la falaise du Big Rappel, la masse d'eau mêlée de boue, de pierres et de branchages soufflait tout sur son passage. Impossible, dans ces conditions, de saisir une des cordes de sécurité courant le long du rivage. Aucun membre de ce groupe n'en réchappera.

4. "BIG JUMP"

Cette cascade de six mètres est un des passages les plus délicats de ce parcours de canyoning de 400 mètres qui s'effectue normalement en environ une heure et demie.

5. "MARTY'S ROCK"

Groupe 2, dix morts

A cet endroit, le lit de la rivière est encore très étroit. Mais peut-être que la vague, ralentie par les rochers, avait déjà perdu un peu de sa formidable violence. Les deux guides et plusieurs membres de ce groupe ont eu la vie sauve alors que dix périssaient noyés. Les corps, très abîmés, ont été particulièrement difficiles à reconnaître. Radiographies dentaires et analyses sanguines devraient permettre de mettre un nom sur chacun des vingt cadavres retrouvés.

6. "FRIDGE"

Groupe 1, un mort

C'est là que la guide Karin Muller a perdu la vie après avoir sauvé trois de ses clients. Le groupe 1, qu'elle encadrait, se trouvait à gauche du torrent, au-dessus d'une cascade, derrière un rocher. Karin venait de traverser la cascade avec l'un des jeunes lorsque la vague a déferlé. Par trois fois, elle a plongé pour ramener sur la rive un client en perdition. La quatrième fut celle de trop. C'était sa première saison chez Adventure World. Durant des années, elle a rêvé de faire ce métier alors qu'elle était encore vendeuse dans la boucherie paternelle à Wasen (BE). Elle est morte à 30 ans au moment où elle réalisait enfin son rêve.

7. "UNDER THE WATERFALL"

Le parcours s'achève par le passage d'une dernière cascade avant que le torrent ne reprenne un cours plus paisible en direction du lac de Brienz.

3: Le procès (3 au 10 décembre 2001)

Les audiences ont débuté lundi et se poursuivront toute la semaine dans l'immense salle de théâtre et de concert du Casino-Kursaal à Interlaken.

Trois prévenus ont été entendus en cette première journée d'audience, le président du conseil d'administration d'"Adventure World", son vice-président et un troisième membre. Tous ont tenu à peu de chose près le même discours et répété la même phrase: "Nous ne sommes pas responsables." Ils font état d'une semaine de formation en Corse, puis d'un travail sur les lieux du Saxetbach, un endroit considéré comme facile où la société emmenait volontiers les débutants. Les mesures de sécurité n'étaient pas écrites mais orales et les responsables avaient bien spécifié qu'en cas de danger il fallait renoncer à une expédition. Aucune des personnes entendues n'a pourtant pu donner d'exemple où une telle décision aurait été prise.

Et les moyens mis en œuvre afin d'évaluer le danger d'un grossissement des eaux? "Dans un premier temps nous regardions l'eau, sa coloration nous poussait à plus d'attention, ensuite son niveau, évalué par rapport aux rochers. Si le niveau augmentait puis stagnait, il fallait être prêt à évacuer dans les 15 minutes, s'il continuait à augmenter nous devons évacuer", explique le président du conseil d'administration. Mais ce fameux 27 juillet 1999, le temps étant menaçant, pourquoi n'avoir pas renoncé?

Aucun des responsables interrogé n'a pensé que cela était opportun. Ils affirment bien connaître le cours d'eau, l'un d'eux passait même ses vacances dans la région dans son enfance. "Nous savions tous qu'il pouvait enfler de façon importante, mais personne ne pouvait prévoir l'ampleur que ses eaux ont prise lors de la catastrophe."

La dernière personne entendue, membre du conseil d'administration, a exprimé ses condoléances aux victimes, et regretté de n'avoir pu le faire plus tôt. Les membres de la société en ont été empêchés par les autorités, car elles estimaient qu'une telle démarche n'était pas souhaitable, a-t-il expliqué.

2^{ème} jour: Audition des responsables de
Adventure World: Suite

Les dangers de la montagne sont appréhendés différemment par les indigènes et par les personnes qui viennent y pratiquer un sport. Ainsi les habitants d'Interlaken sont-ils très respectueux des signes que leur donne le ciel. Ils savent bien que parfois les éléments se déchaînent, qu'il est sage alors de fuir les abords d'un torrent comme le Saxet, tout proche. Huit membres d'"Adventure World", l'entreprise organisatrice de l'expédition de canyoning dans le Saxetbach au cours de laquelle 21 personnes ont trouvé la mort le 27 juillet 1999, se retrouvent devant les juges pour ne l'avoir pas fait. Au cours de la seconde journée de ce procès, les responsables du "terrain", le directeur, son adjoint et le guide principal, se sont expliqués en particulier sur leur façon de prévenir les accidents.

L'audition du directeur général responsable de la formation des guides était très attendue, car celui-ci était désigné lundi par le conseil d'administration, avec son adjoint, comme ultime répondant des actions sur le terrain. Une lourde charge que l'accusé dit accepter pleinement, tout en ajoutant immédiatement qu'il ne se sent aucunement responsable du drame car "toutes les mesures ont été prises ce jour-là pour éviter un accident". Et c'est bien l'enjeu de cette journée: prouver que la sécurité était sans failles. Une version à laquelle se tiendra le directeur, dont le regard ne se tournera à aucun moment vers les familles. Et pourtant, 21 personnes ont péri.

C'est surtout autour de la météorologie que les discussions vont porter. Etait-il possible ou non de prévoir le déchaînement du Saxetbach, un torrent sauvage dont les réactions sont bien particulières, comme le rappelle à plusieurs reprises le directeur général? La surveillance du torrent se faisait à partir d'un faisceau d'indices basés sur l'hydrologie, le niveau et la couleur de l'eau (LT 3.12.2001), et sur la météo. Un simple orage ne justifiait pas un retrait du terrain, tout dépendait de son origine, basse pression ou chaleur. "Un système qui marchait très bien", selon le directeur !

Pour se faire une idée de l'évolution du temps, les directeurs et les guides responsables se basaient sur les informations données par les médias, radio, télévision et journaux, puis sur des observations locales. Internet ne leur semblait par contre pas "assez fiable". Ce 27 juillet la radio annonçait justement du beau, se souvient le directeur général. Occupé par d'autres tâches, il ne s'est par la suite plus préoccupé du temps, pas plus que son adjoint qui l'a relayé à 16 heures. "C'est le guide responsable qui l'a fait", résume-t-il. Mais le ciel s'obscurcissant, n'aurait-il pas fallu annuler? "Non, le niveau d'eau était très bas, ne présentant pas de danger. A tel point que nous avons pensé devoir interrompre les excursions."

En cas de difficulté, les guides, qui étaient deux pour douze personnes et trois en cas de mauvais temps, avaient besoin de dix minutes pour mettre à l'abri leur groupe, et d'une quinzaine de minutes pour le sortir du lit du torrent. Ils n'y sont pourtant pas parvenus ce jour-là, concède le directeur. Pour les responsables, la brusque montée des eaux le jour du drame est imputable à un autre orage local, masqué par celui qui tombait sur le Saxetbach.

A aucun moment le président, le procureur ou l'avocat des plaignants n'ont demandé quelle perte subissait l'entreprise – ou les guides – en cas d'annulation d'une expédition programmée.

3^{ème} jour: Audition des guides rescapés

"Je tiens à ma vie autant qu'à celle de mes clients. Si j'avais pu prévoir ce qui s'est passé, jamais, jamais je ne serais allé dans la rivière. J'ai perdu sept d'entre eux sur onze, et trois amis." Le guide principal conduisant le second groupe à s'être engagé dans le Saxetbach lors de la catastrophe du 27 juillet 1999 est le seul accompagnateur, avec son aide, à répondre devant la justice d'homicide par négligence.

Les guides responsables de la troisième équipe, où il y a eu également des victimes, sont décédés. Les autres ont eu plus de chance, leurs clients ont été sauvés. Avec sa déposition, le procès sur l'accident de canyoning entrait mercredi à Interlaken dans une phase plus concrète.

Le jeune homme, francophone, essaiera, au cours de cette troisième journée du procès, de démontrer que la tragédie est due à une "catastrophe naturelle imprévisible". Pour ce faire, il se lance dans des explications savantes. C'est ainsi un cumulus congestus, nuage annonciateur du capilatus, lui-même père du cumulo nimbus (associé aux orages), qui l'a convaincu que la situation météo n'était pas menaçante: il pouvait certes pleuvoir et y avoir des éclairs, mais pas d'orage.

"Je vous pose une question simple", intervient le président, agacé, interrompant l'exposé de météo: "Avez-vous vu de la pluie, des éclairs, entendu le tonnerre?" Lors de la montée vers le Saxetbach, oui, répond l'accusé, mais lorsque le groupe est entré dans l'eau, qui était claire et basse, il y a eu une brève éclaircie. A cet endroit, on sort d'ailleurs en deux pas de la rivière. Puis l'eau a commencé à monter et à se troubler sans devenir opaque, mais comme son niveau est resté stable, les deux guides ont décidé de continuer tout en accroissant leur vigilance. "Environ 10 minutes plus tard, un mur d'eau de deux mètres nous est arrivé dessus, quelque 25 minutes après les premiers changements constatés dans la rivière."

Une femme du groupe a pourtant affirmé que les guides les avaient avertis que l'expédition pourrait être interrompue en raison du temps qui la rendait dangereuse. "Faux", répond le guide responsable, remarquant qu'il a justement sauvé des eaux la personne citée. De même que deux autres personnes, toutes "tétanisées par la peur", il a plongé à trois reprises pour les ramener "comme des corps inanimés".

Malentendu?

Une autre participante a, elle, entendu les guides constater que l'eau montait très vite dès leur entrée dans le torrent, relève le procureur. Faux encore, répond le jeune homme. Son aide est toutefois moins catégorique mais pense à un malentendu. L'avocat des parents des victimes rappelle au guide qu'il avait parlé dans une première déposition non d'une eau encore transparente mais "chocolat", un signe de l'imminence du danger. "C'est une erreur de traduction (il a refusé de confirmer sa déposition considérée comme mal traduite, ndlr), la couleur chocolat n'existe pas en français, le chocolat est brun, blanc ou noir!"

"Est-il vrai que votre salaire dépendait du nombre de vos excursions?", demande alors l'avocat. "Oui, je touchais 80 francs par tour."

4^{ème} jour: Audition des experts

Avec la quatrième journée du procès concernant l'accident de canyoning du Saxetbach, commençait jeudi à Interlaken l'audition des experts qui ont essayé de retracer l'enchaînement fatal des événements du 27 juillet 1999.

René Brinkmann, mandaté juste après le drame par les responsables d'"Adventure World", l'entreprise organisatrice de l'expédition, est président de la commission de formation au Club alpin suisse (CAS). Il participe actuellement à la création d'un label de qualité pour les sports extrêmes dans le canton de Berne. L'expert s'est rendu sur les lieux de l'accident quatre jours après. Selon les traces détectées alors, qui n'avaient pas été altérées par de nouvelles pluies, la catastrophe n'a pas été provoquée par une rétention d'eau ou une

coulée de boue. Pour lui le drame est survenu en raison d'un fort orage, comme il ne s'en produit que quelques-uns par an, provoquant une crue telle qu'on n'en voit que tous les cinq à dix ans. Cela n'est pas inhabituel en soi mais la manière dont les événements se sont déroulés l'est bel et bien: l'eau, restée claire, est montée d'un seul coup, donnant naissance à la vague meurtrière. Si bien que rien ne pouvait avertir les randonneurs de l'imminence du danger. L'accident ne tient donc pas à une mauvaise formation. Même si l'expert admet par ailleurs que la formation des guides était insuffisante.

L'avocat des plaignants relève alors qu'un observateur avait remarqué une forte augmentation d'un affluent du Saxetbach, qui prenait une couleur noire inquiétante, et avait prévenu les pompiers d'une crue possible. Quatre guides ont par ailleurs fait état d'une coloration de la rivière, indice inquiétant: peut-on donc encore parler d'une eau restée claire? L'expert estime que oui en se basant sur l'analyse de photos de la vague.

Autre interprétation avec la venue d'un expert de la police, également guide de montagne du CAS, formé lui en canyoning: "La première chose que l'on apprend dans notre formation, c'est de ne pas aller dans une rivière, n'importe laquelle, en cas d'orage!" Pour lui, les guides ont commis l'erreur de ne s'en tenir qu'aux conditions locales alors qu'il fallait appréhender la situation générale. Ce d'autant plus que le Saxetbach compte 22 affluents, une condition propice à la formation d'une vague comme celle qui a emporté les 21 victimes.

"Dans la région, la population savait qu'une vague pouvait se former en cas de mauvais temps. Les enfants en étaient avertis, ils allaient parfois guetter le phénomène depuis les ponts." Pour cet expert, les guides ont mal évalué la situation, et failli à une règle de sécurité de base.

5^{ème} jour: Réquisitoire du procureur

Le réquisitoire du procureur Hanspeter Schürch, clôturait lundi à Interlaken, une semaine de procès. Pendant quatre heures il s'attachera en effet à reconstituer de manière clinique les témoignages entendus pour demander finalement des peines de prison avec sursis s'échelonnant entre 10 et 5 mois, assorties d'amendes de 10 000 à 1000 francs. Les huit prévenus, tous membres d'Adventure World, la société qui a organisé l'expédition du 27 juillet 1999 au cours de laquelle 21 personnes devaient trouver la mort, sont accusés d'homicide involontaire.

Pour le procureur, l'accident n'est de toute évidence pas dû à une catastrophe naturelle, "ce n'est en aucun cas une surprise". C'est le résultat d'une organisation dans laquelle personne ne prenait véritablement ses responsabilités, malgré un organigramme à quatre niveaux: le conseil d'administration, la direction générale, le responsable des guides et, sur le terrain, le guide principal et son aide.

Une définition floue des tâches, non étayée par un texte écrit, a favorisé une absence fatale de décision. C'est ainsi que personne ne s'est déterminé, malgré les signes de détérioration du temps, à interrompre l'expédition. Pourtant les conditions étaient telles qu'une autre compagnie de canyoning avait renoncé à poursuivre. Son président avait même déclaré: "Nous n'imaginions pas que quelqu'un ait pu se trouver dans le Saxetbach par ce temps", a rappelé le procureur.

De plus, la formation des membres d'Adventure World était insuffisante. Ainsi leur petite brochure de référence concernant la pratique du canyoning ne contenait-elle aucune référence à la météo. L'équipe n'a d'ailleurs pas tiré de leçon de la tragédie, comme l'a montré la survenue d'un nouvel accident mortel, de saut à l'élastique cette fois, fin mai 2000.

Hanspeter Schürch décrira encore les corps retrouvés broyés, les membres brisés, les organes internes déchiquetés. "Ils ont eu très peur avant de mourir", dira-t-il encore, soulignant sans pitié le comportement irresponsable des guides et de leurs supérieurs. Ceux-ci se sont montrés inconscients, mais leur action n'était pas préméditée. Si bien que le procureur a demandé des peines de 10 mois de prison avec sursis et 10 000 francs d'amende pour les membres du conseil d'administration et le directeur général, 8 mois et 7500 francs pour le vice-directeur, 8 mois et 5000 francs pour le guide responsable, 6 mois et 1000 francs pour le guide principal sur le terrain et 5 mois et 1000 francs pour son aide.

Dans un style beaucoup plus coloré, l'avocat de la partie civile, Eric Blindenbacher, s'attachera lui aussi à démontrer la responsabilité entière des membres de World Adventure. Retraçant l'accident à travers la progression de deux victimes, dont l'une a survécu, dans les gorges, l'avocat démontre que tous les voyants rouges étaient allumés pour prévenir les guides d'une catastrophe imminente. Il dépeint "un processus infernal": l'entrée dans l'eau sous les éclairs, son niveau qui monte, sa couleur qui vire, l'inquiétude des participants et l'arrivée "absolument pas inattendue" de la vague. "Tout le monde dans la région connaissait le phénomène, sauf Adventure World!" La formation de l'équipe était donc insuffisante. Elle n'a pas su respecter la plus élémentaire des prudences. L'avocat estime aussi que ses membres ont fait preuve d'une arrogance aveuglante, les empêchant

d'évaluer à sa juste mesure la situation. Peut-être en raison du grand nombre d'excursions réalisées auparavant, soit quelque 35 000 passages par les gorges.

La défense réfute ces accusations point par point, Me Markus Raess reste fidèle à la thèse de la catastrophe naturelle. Les membres de la société ont d'ailleurs traversé de nombreux orages lors de leurs précédentes expéditions sans jamais être confrontés à la fameuse vague. Faisant fi des témoignages, il assure que personne ne connaissait ce phénomène avant l'accident. La vague imaginaire a pourtant tué avec un réalisme cru. L'avocat la décrit comme un "mur d'eau sans merci" impossible à prévoir. Et il demande au président d'accorder plus de crédit aux observations de guides expérimentés qu'à celles de témoins ne connaissant pas l'endroit.

6^{ème} jour: Jugement

La peine la plus sévère a été prononcée à l'encontre des trois anciens membres du conseil d'administration d'Adventure World: cinq mois de prison avec sursis assortis d'une amende de 7500 francs. Le directeur général a également été condamné à cinq mois avec sursis et à une amende de 5000 francs, le suppléant du directeur général à quatre mois avec sursis et 4000 francs d'amende. Et le guide responsable à trois mois de prison avec sursis et une amende 4000 francs. Tous les six ont été reconnus coupables d'homicide par négligence.

Le juge, Thomas Zbinden, a ainsi prononcé des peines moins sévères que celles exigées par le procureur, qui avait réclamé cinq à dix mois de prison avec sursis. Les trois avocats de la défense avaient, eux, réclamé l'acquiescement de leurs clients, soulignant que le drame était imprévisible.

Pour le juge, les anciens membres du conseil d'administration de la société sont responsables car ils n'avaient pas élaboré un système de sécurité suffisant. Thomas Zbinden a estimé qu'un chef pouvait déléguer la sécurité à un subordonné mais qu'il en assumait toujours la responsabilité.

Les anciens dirigeants d'Adventure World ont également négligé d'analyser les risques inhérents au torrent du Saxet: ils auraient ainsi dû faire appel à des hydrologues avant de lancer leurs excursions de canyoning en 1994. Ces experts auraient pu les rendre attentifs aux dangers de la montée subite des eaux.

Le juge a ainsi rejeté les arguments avancés par la défense et les accusés selon lesquels la vague était totalement imprévisible d'un point de vue scientifique. Et d'ajouter que la formation des guides dans le domaine météorologique n'était pas la priorité de cette société de sports extrêmes.

Le directeur général, son suppléant et le guide responsable ont également été reconnus coupables d'homicide par négligence pour n'avoir pas interrompu cette expédition alors que l'orage avait éclaté et que des trombes d'eau s'abattaient sur la région.

Les deux guides ont, en revanche, été acquittés. Aux yeux du juge, ils ont accompli leur devoir et ne sont donc pas responsables du drame si leur employeur n'a pas accordé assez d'importance à la sécurité. On ne peut pas davantage leur reprocher leur manque de formation, ce domaine relevant, en effet, des chefs.

4: Conséquences et avenir pour le canyoning en Suisse

Suite au drame évoqué ci-dessus, tout le monde était d'accord pour dire qu'il fallait créer un label suisse de qualité pour les associations proposant la pratique de sports à risques. Ces dernières avaient promis d'agir rapidement en ce sens.

Deux associations ont alors vu le jour. La Fédération suisse de canyoning (FSC), d'une part, et la Swiss Outdoor Association (SOA) représentant également d'autres activités de plein air, d'autre part.

Un groupe de projet institué par l'Office fédéral du sport sur mandat du Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports (DDPS) assura le contact, pas toujours facile, entre ces deux groupements de promoteurs de canyoning suisses. Ce groupe de projet était composé de représentants de l'Office fédéral du sport (OFSP), des promoteurs de canyoning, de l'Association suisse des guides de montagne, du bureau suisse de prévention des accidents (bpa) ainsi que d'un conseiller juridique.

Il a commencé par élaborer des lignes directrices qui fixent les conditions qui doivent être respectées par les organisateurs de descentes de canyon et régissent la formation des guides de canyoning des différents degrés exerçant leur activité à titre principal ou accessoire. Elles définissent de plus les règles de comportement à adopter par rapport à la nature et à l'environnement.

Ces lignes directrices prévoient une formation de moniteur de canyoning en 3 niveaux:

1: Moniteur 1 Assistant

2: Moniteur 2 Chef de groupe

3: Guide de montagne avec formation complémentaire en canyoning

Les premiers cours du degré 1, organisés par la Swiss Outdoor Association (SOA) et la Fédération Suisse de Canyoning (FSC) ont eu lieu au début du mois de mai 2000. Ont suivi des examens de classification, puis des cours des degrés 2 et 3 en automne 2000 et au printemps 2001.

En 2003, des cours de niveau 2 et 3 ont eu lieu en juin.

Par la suite, un organe veillera à contrôler l'observation des directives de formation et sera chargé d'introduire un label de qualité suisse pour les promoteurs de canyoning.

Ce label devrait être créé le plus rapidement possible. Celui-ci garantirait aux clients que les promoteurs d'activités-aventure et d'activités à risques respectent des standards définis de qualité, notamment sur le plan de la sécurité. Il serait ainsi possible de réagir à l'évolution très rapide et souvent difficilement prévisible d'une branche qui cherche à offrir à ses clients de l'aventure et de l'émotion certes, mais dans des conditions favorables et sûres.

5: Conclusions

Sur l'accident lui-même:

Le canyon du Saxetbach est un canyon extrêmement parcouru. Certains jours pouvaient voir jusqu'à 200 passages et Adventure World aurait fait descendre cette gorge à plus de 35000 personnes. Il est évident que toutes ces excursions ne se sont pas faites par grand beau temps et cela a sans doute contribué peu à peu à banaliser complètement l'aspect météorologique du danger. Au fil du temps, l'illusion de la sécurité totale par rapport à cet aspect est donc apparue, aveuglant toute autre considération, y compris les conseils des indigènes.

La règle consistant à dire que l'on ne démarre pas dans un canyon si le temps est à l'orage ou même incertain devrait donc absolument rester prioritaire.

Autre règle qui me semble impérative en été: 16 h 00 est de toute façon une heure beaucoup trop tardive pour entamer la descente d'un canyon. On connaît la vitesse à laquelle les cumulus qui se forment presque inévitablement sur les sommets à cette saison peuvent évoluer en orage ...

De plus, il n'est en général pas très grisant de parcourir un canyon sous la pluie et, ne serait-ce qu'à ce niveau là, il y a déjà tromperie sur le "produit".

Toujours sur cet aspect météorologique, il est époustouflant d'entendre le responsable dire qu'il a entendu la météo la matin. Une météo qui annonçait du beau et qui ne méritait donc plus que l'on s'en soucie. Soit son bureau était à la cave, soit il regardait la télé, mais ne pas voir le changement de temps qui s'est produit donne la preuve d'une irresponsabilité profonde.

Au niveau de la prise de décision de partir ou pas, les responsabilités apparaissent très fragmentées. Il semble que chaque guide se soit fait sa petite idée sur les conditions régnant au moment de se lancer dans le canyon, sans en référer aux autres. N'aurait-il pas valu la peine de confronter ces opinions lors d'une petite discussion commune afin de déboucher sur une décision plus appropriée ?

Sur le procès:

Dans leurs différentes déclarations les responsables et guides inculpés apparaissent comme des gens insensibles et sans compassion pour la peine des proches des victimes. Il semble que leur seule préoccupation ait été de se dégager de toute responsabilités dans ce drame.

Faut-il y voir une subjectivité des journalistes déterminés à "casser du vendeur de fun" ? Ou, pour les inculpés, avouer un doute pourrait leur valoir une augmentation des peines ? Au travers des articles de journaux, il ressort en tous cas un mépris des gens d'Adventure World pour les parents et proches des victimes et une rancœur de la part de ces derniers pour les inculpés qui a du créer un mur d'incompréhension difficile à imaginer et à supporter.

Il semblerait d'ailleurs que certains parents auraient souhaité interdire définitivement le parcours des gorges où on péri leurs enfants...

Sur les conséquences du drame:

L'accident dramatique du Saxetbach aura eu le mérite de mettre en évidence un grave vide structurel et juridique dans la pratique des sports dits à risques en Suisse. Il faut donc profiter de l'élan généré par cette prise de conscience pour faire avancer le dossier et ne pas le laisser s'enliser dans un fond de tiroir. En effet, la politique, en Suisse, est ainsi faite que toute nouvelle disposition légale met un temps invraisemblable à être mise en application.

Un autre danger est que des divergences entre regroupements de sociétés, telles qu'elles ont pu apparaître entre la FSC et la SOA, minent la crédibilité de leurs propositions et stoppent les maigres avancées obtenues.

Ces dangers semblent écartés maintenant, mais les réalisations de ces différentes commissions et fédérations restent terriblement discrètes. Il est en effet très difficile de trouver les renseignements sur les nouvelles dispositions et directives, le calendrier des cours, les activités mises sur pied.

Par ailleurs, suite à cet événement, la pratique du canyoning en Suisse a subi un profond coup d'arrêt, surtout de la part des suisses eux-mêmes. Il est donc également très difficile de trouver des topos de canyons, des photos, des récits tels qu'on peut en trouver sur des sites Internet français.

2 livres seulement ont été publiés sur le canyoning et les canyons de Suisse. Edités par le CAS (Club Alpin Suisse), l'un concerne les techniques de progression en canyon (exclusivement en allemand) et l'autre regroupe les descriptions et topos d'une trentaine de canyons localisés dans différentes régions du pays.

Pour terminer, je ne pense pas qu'il faille promouvoir l'activité canyoning à tout prix. Les canyons sont des merveilles naturelles et doivent le rester. Ce qu'il faut apprendre, c'est le respect absolu de ces lieux, autant du point de vue écologique que du respect des forces qui peuvent s'y déchaîner. Une réglementation bien claire est indispensable pour contribuer à ces objectifs.

6: Sources

- Article tiré du journal "L'Illustré" du 4 août 1999
- Article tiré du journal "L'Hebdo" du 5 août 1999
- Articles tirés du journal "Le Temps" entre le 30 novembre et le 12 décembre 2001
- Lignes directrices pour le canyoning (Groupe de projet canyoning, OFSPO, 27.02.2001)

Yvorne, le 23 juillet 2003

Jean Zahn

